



La science pour la santé
From science to health

Paris, le 9 décembre 2019

Information presse

Troubles développementaux de la coordination ou dyspraxie, une expertise collective de l'Inserm

L'Inserm publie une nouvelle expertise collective sur le trouble développemental de la coordination (TDC), ou dyspraxie. Commandée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), elle repose sur l'étude, par un groupe d'experts, de plus de 1400 articles scientifiques pour explorer ce trouble encore méconnu mais qui touche environ 5 % des enfants. Parmi les recommandations de cette expertise figurent celle de garantir l'accès pour tous à des professionnels formés au diagnostic et à la prise en charge des TDC, ainsi que celle de permettre à chaque enfant de mener à bien sa scolarité.

Chez l'enfant, le trouble développemental de la coordination (TDC), aussi appelé dyspraxie, est un trouble fréquent (5% en moyenne). Pour les activités nécessitant une certaine coordination motrice, les enfants atteints de TDC ont des performances inférieures à celles attendues d'un enfant du même âge dans sa vie quotidienne (habillage, toilette, repas, etc.) et à l'école (difficultés d'écriture).

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a commandé à l'Inserm une expertise collective pour faire le point sur les connaissances scientifiques autour des TDC. Pendant deux ans, le pôle Expertise collective de l'Inserm a coordonné une douzaine de chercheurs et auditionné une dizaine de spécialistes pour passer en revue un corpus scientifique de plus de 1400 articles internationaux et proposer des recommandations pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge des jeunes présentant un TDC.

On observe une grande hétérogénéité dans l'intensité et la manifestation des TDC. Par ailleurs, l'expertise pointe leur association fréquente avec d'autres troubles neurodéveloppementaux (troubles du langage, de l'attention et des apprentissages) ainsi qu'avec un risque élevé d'apparition de troubles anxieux, émotionnels ou comportementaux. Ces troubles ont un impact sur la qualité de vie de l'enfant et sur sa participation aux activités, en particulier scolaires. Une des difficultés centrales pour l'insertion scolaire de ces enfants concerne l'écriture manuscrite.

Pour limiter ces répercussions du TDC sur la vie de l'enfant, l'expertise précise que le repérage des signes d'appel est un enjeu majeur pour la mise en place d'un suivi rapide de l'enfant et d'une prise en charge personnalisée en fonction de son âge, de la sévérité de son trouble, des troubles associés ou encore de ses compétences verbales.

Recommandations de l'expertise collective de l'Inserm

Les recommandations avancées par cette expertise collective peuvent être résumées selon trois grands axes.

Le premier axe de recommandations consiste à garantir l'accès pour tous à un diagnostic, et ce dans les meilleurs délais après le repérage des premiers signes. L'expertise pointe ainsi la nécessité de former des professionnels. Elle met l'accent sur l'importance d'approfondir les critères et de standardiser les outils nécessaires à l'établissement d'un diagnostic selon des normes internationales.

La pose d'un tel diagnostic implique au minimum la contribution d'un médecin formé aux troubles du développement ainsi que celle d'un psychomotricien ou d'un ergothérapeute.

Le deuxième axe de recommandations s'intéresse aux interventions post-diagnostic. Il n'existe pas d'intervention-type dont l'efficacité serait unanimement reconnue. Une fois le diagnostic posé, l'enjeu est donc de mettre en place une intervention adaptée prenant en compte le profil de l'enfant, sa qualité de vie ainsi que celle de sa famille. Les experts conseillent de prescrire des séances de groupe pour les enfants les moins touchés et des séances individuelles pour les autres. Par ailleurs, ils recommandent également de privilégier les interventions centrées sur l'apprentissage des compétences nécessaires à la scolarité et à la vie quotidienne. Enfin, ces interventions doivent impliquer davantage les familles, les enseignants et les encadrants extérieurs qui gravitent autour de l'enfant.

Le troisième et dernier axe a pour objectif de permettre à chaque enfant de mener à bien sa scolarité. Cela nécessite la mise en place par les enseignants et l'institution scolaire des aménagements nécessaires à l'enfant lors des examens, en application de la loi de 2005 sur le handicap. En outre, cela passe également par la sensibilisation et la formation des acteurs menés à encadrer et à interagir avec l'enfant dans la vie quotidienne, que ce soit à la maison, à l'école ou dans les loisirs.

Sources

Expertise collective de l'Inserm, *Trouble développemental de la coordination ou dyspraxie*, EDP Sciences, Paris, 2019, 630 p.

[Consulter gratuitement la synthèse et acheter l'expertise collective](#)

Contact presse

presse@inserm.fr



Accéder à la [salle de presse de l'Inserm](#)